L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

OFFICE, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 28 FEVRIER

Compagnie d'Assurance

FACTEURS ET AGENS COMMISSIONNAIRES

No. ... Rue ...

Tous les dividendes de cette Compagnie cessent proportionnellement de courir.

Montant des primes réalisées à la première époque de huit mois) de ses affaires, exprimé à 10 cent 100[illegible]

Le 28 avril 1867.....$409,488 91.

Cette compagnie continue d'assurer des pertes contre les pertes et les risques maritimes sur les navires, leurs cargaisons et autres propriétés exposées aux périls de la mer, aux taux les plus modérés.

MICHEL ERSTEIN, President.
HARMON DOANE, Vice-President.
Ed. A. FALKNER, Secretaire.

[illegible]

WM. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

ST.....

ETNA, DE HARTFORD.....

Actif.....

HOME, DE NEW-YORK.....

Actif.....

Représentant ces quatre Compagnies réunies

DE RICHEMOND,

Bureau d'Affaires, 45 Gravier, et 46 rue Carondelet.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DEUXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1866:

[illegible]

Le bilan ci-dessus est soumis aux actionnaires à l'assemblée générale qui aura lieu au bureau de la Compagnie, No 72 rue de Chartres, le Lundi, 4 mars prochain, à 10 heures A.M.

HENRY V. ODDEN, Secretaire.

DIRECTEURS:

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1866:

Primes reçues depuis l'année expirée le 31 décembre 1865, y compris les risques non expirés de 1865.....$1,[illegible]

Primes sur marchandises de divers[illegible]..... $ 43,992 24

Primes sur bateaux de rivières..... 197,280 32

Primes sur les risques d'incendie..... 172,297 43

Escompte.....

Les mêmes ; prélevé sur risques non expirés de 1867.....

Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1866.....

Pertes payées dans la même période :

Sur les risques de mer..... 25,886 74
Sur les risques de rivières..... 130,238 94
Sur les risques d'incendies..... 30,297 46

Réassurances.....
Dépenses, taxes, intérêts de compte, etc., celles encourues [illegible]

Rachat.....

Vieux chêne pour cent et quinze pour cent remboursés en [illegible]

Les mêmes pertes non payées

L'actif de la Compagnie est comme suit :

347 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chacun
20 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1,000 chacun.....
88 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chacun.....
94 bons de la Cie. de l'Etat St-Charles, de $1,000 chacun
88 bons 5-20 des E. U., de $500
5 actions de la Cie. du Dry Dock Valletta, de $1,000..
800 actions de la Banque de la Nlle-Orléans, de $30 chacune, évaluées à $25.....
945 actions de la Banque de Orléans, de $30 chacune, évaluées à $25.....
200 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $30, évaluées à $20 chac.
639 actions de la Banque de l'Union, de $30 chacune, évaluées à $20 chacune.
940 actions de la Banque de Commerce, de $30 chacune, évaluées à $20 chacune.
1,275 actions de la Banque Mechanics' and Traders, de $30, évaluées à $15 chacune.
160 actions de la Banque des Marchands, de $30 chacune, évaluées à $15 chacune.

En caisse.....
Propriétés foncières au No. 72 de la rue du Camp.....
Prêts garantis.....
Billets à recevoir.....
En mains : montant à couvert.....
Compagnie sous diverses payés et en mains : montants à déduire.....

Surplus d'entente Compagnie d'assurance.....

Total de l'actif.....

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit [illegible] par devant moi, ce 14e janvier 1867.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent comptant sur tous les certificats de scrip non encore payés de nos pertes[illegible] de cette Compagnie, à partir de ce jour.

Résolu qu'en vue de la déprédation du Pacific de ce Compagnie, [illegible] 1866, 1867, 1868 et 1869, jusqu'à ce les présentes approbation (conformément à la Charte) pour les réductions des vingt-cinq pour cent sur chaque dotation ; que lesdits scrips soient livrés pour la réduction de la dotation de l'échéance annuelle qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

[illegible]

HENRY W. TAYLOR vs. J. R. LATHAM.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,774.—En vertu d'un bref de fieri facias émanant par l'Honorable Cour de District susdite, et à moi adressé et délivré, comme Shériff de la Paroisse d'Orléans, ville susdite, en faveur de Henry T. Hays, défendeur exécutif, et par lui à moi transmis, j'ai saisi et mis en vente, le 12 février 1867, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, près de la rue du Canal et de la Douane, entre les heures légales, par vente publique et aux enchères publiques, le droit, titre et intérêt de la propriété dont description suit—savoir :

Un certain LOT DE TERRE situé dans la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos 2 et 3 de l'ilot compris entre les rues Derbigny, Roman, Gravier et Common, ensemble les bâtisses et améliorations dessus construites, consistant en une maison en bois, à deux étages, couverte en ardoises, avec dépendances, et numérotée 2 et 3 de l'ilot susdit, et plus amplement décrite dans un acte de vente passé devant Edouard Ivy, notaire public en cette ville, en date du 15 juin 1865, enregistré au Bureau de l'Enregistrement du District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain LOT DE TERRE situé dans la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos 2 et 3 de l'ilot compris entre les rues Derbigny, Roman, Gravier et Common, ensemble les bâtisses et améliorations dessus construites, consistant en une maison en bois, à deux étages, couverte en ardoises, avec dépendances, et numérotée 2 et 3 de l'ilot susdit, et plus amplement décrite dans un acte de vente passé devant Edouard Ivy, notaire public en cette ville, en date du 15 juin 1865, enregistré au Bureau de l'Enregistrement du District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

St-Irigt de cette ville, désignée par les Numéros Vingt-Vingt-Vingt-